



www.master-developpement-logiciel.fr

M1 SDL – 05 octobre 2022

Agenda

- **Présentation de la formation - 14h**

- Parties prenantes
- 4 piliers de l'ingénierie logicielle selon SDL
- Professionnalisation :
 - Stage, contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage
- Organisation, enseignements, MCC globales
- Projet professionnel
- Informations M1

- **La professionnalisation en détail - 16h**

- **Présentation d'entreprises et d'opportunités 17h**



MASTER
SCIENCES DU
LOGICIEL

Présentation de la formation

Les « Parties Prenantes » - les ops

- **Promo de M1 de 37 étudiants**

- 5 Redoublants 7 Femmes, 30 Hommes (env 1/5)
- 19 L3 Info UPS (51%),
- 3 UT2 L3 MIASHS
- 15 hors Toulouse (5 Albi, 2 Tours, 1 Bordeaux, 1 Pau, 1 La Rochelle, 1 Perpignan, 1 Brest, 1 Amiens, 1 La Réunion, 1 Nlle Calédonie)

- **Promo de M2 de 32 étudiants**

- **Secrétariat**

Sabine Dossant, 1er étage U3, sabine.dossant@univ-tlse3.fr

Estrella Cervino-Lorenzo, MFCA, estrella.cervino-lorenzo@univ-tlse3.fr

- **Equipe pédagogique**

- Enseignements
- Tutorat de stage

Les « Parties Prenantes » - les devs

- **Encadrement**

- Responsables de SDL : J.-P. Bodeveix (M2), F. Migeon (M1)
- Comité de pilotage : + J.-P. Arcangeli, A. Dubois, E. Martin-Dorel, J.-B. Raclet, G Lépinaud

- **Des partenaires industriels**

- Enseignements
- Conférences
- Encadrement en entreprise



- **Association des anciens étudiants AMDL**

- **La Mission Formation Continue et Apprentissage de l'UPS (MFCA) :** Estrella Cervino estrella.cervino-lorenzo@univ-tlse3.fr

- **Conseil de perfectionnement**

L'ingénierie logicielle

- **Le logiciel est un produit**

- Besoins, clients, exigences
- Démarche « industrielle » pour la fabrication
- Ingénierie du logiciel (génie logiciel)

- **Développer du logiciel c'est produire une solution à un problème**

- Méthodes et processus de production
- Maîtriser les ressources
 - La qualité : fiabilité, performance... (volet « produit »)
 - Les coûts de développement, délais de livraison... (volet « projet »)



Le développement logiciel

- **Développer ≠ programmer !**
 - Recueillir et analyser les besoins
 - Spécifier la solution
 - Concevoir
 - Réaliser
 - Documenter
 - Tester, vérifier, valider, certifier
 - Intégrer...
- **Besoin de modèles, de méthodes, d'outils...**
 - Qui supportent le développement, le déploiement et la maintenance de logiciels
- **...et d'ingénieurs**
 - Qui maîtrisent les moyens
 - Capables de s'exprimer, d'abstraire, de synthétiser, de défendre une idée...
 - Autonomes mais avec l'esprit d'équipe
- **... ou de chercheurs**



SDL - 4 piliers

- **Développement**

- Web
- JavaEE, .Net
- Cross-Platform
- Méthodes Formelles
- Prog. concurrente, SMA
- ...

- **Architecture logicielle**

- Design Patterns
- Prog. par composants
- Attribute Driven Design
- ...

- **Gestion de projets**

- PMBoK
- Agile (Scrum, Kanban, Lean, SAFe...)
- MOA/AMO/MOE
- ...

- **DevOps**

- Développement collaboratif
- Gestion de versions/configurations
- Intégration/Déploiement continu
- ...

Professionnalisation

- **Un partenariat solide avec la recherche et l'industrie**
 - Insertion professionnelle forte dans le domaine de la spécialité SDL
 - Immersion professionnelle
 - En M1, alternance ou stage 12 semaines min. à partir de mai
 - En M2, mêmes conventions de sept à juin
 - Enseignement, conférences
 - Elaboration des programmes
- **Association ADL des anciens du Master SDL**



Immersion professionnelle (1/3)

- **Objectifs**

- Mise en situation professionnelle
- Convention de stage, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Réalisation d'un travail (logiciel, étude...) de niveau ingénieur
 - En accord avec vos objectifs (à définir !)
 - Utile à l'entreprise
 - Image de marque de la formation !!!
- Parfois une période de pré-embauche ou de pré-contrat d'alternance

Du stage de M1 vers le M2

Année	Part des CPRO en M2DL	Part des CAPP en M2DL	Prolongations du stage M1
2017-18	16/24 (66.6%)		15 (dont 10 en CPRO)
2018-19	17/25 (68%)		14 (dont 12 en CPRO)
2019-20	28/36 (77.7%)	2/36 (5.5%)	26 (dont 25 en CPRO et 1 en CAPP)
2020-21	7/38 (18.4%)	28/38 (73.6%)	19 (dont 4 en CPRO et 15 en CAPP)

Immersion professionnelle (2/3)

- **Le sujet**

- Un contexte industriel (ou recherche)
 - Utilisateurs, clients, équipes...
 - Charges, coûts, délais...
 - Qualité...
- Un travail intéressant
- Attention au contenu (niveau) !

- **Choix du sujet**

- Proposé par l'encadrement du Master DL ou par un étudiant
- Validation par les responsables de la formation
- ... mais, *in fine*, de la responsabilité de l'étudiant !

Immersion professionnelle (3/3)

- **Le conventionnement**

- Stage
 - Pas de contrainte spécifique
 - Seul conventionnement cumulable avec les bourses
 - Statut d'étudiant
 - Congés : vacances universitaires sauf cas particulier
- Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
 - Limite d'âge
 - Statut de salarié
 - Congés : selon contrat

- **Accompagnement**

- Responsable : Jean-Baptiste Raclet
- Pratique : Carole Primault
- Administratif : Estrella Cervino-Lorenzo

Être salarié, c'est

- Avoir une rémunération **même pendant les périodes de formation**
- Avoir des congés payés (2,5 jours/mois en moyenne)
- Cotiser pour les droits à la retraite et au chômage
- Avoir les avantages liés à la convention collective de l'entreprise:
13ème mois, primes, tickets restaurant,...

Droits et devoirs de l'alternant

- **Vos droits:**

- Carte d'étudiant,
- Aide personnalisée au Logement (APL),
- Exonération d'impôts (dans la limite du SMIC)

Vous n'avez plus droit : aux bourses, Sécurité sociale et mutuelle étudiantes (voir sur ameli.fr)

- **Vos devoirs:**

- Suivre la formation dispensée à l'Université et se présenter aux examens
- Effectuer les missions fixées en entreprise
- Justifier les absences en entreprise et à l'université: vous devez être à l'université, ou en entreprise, ou en congés, ou en arrêt maladie.

Toute absence à l'Université équivaut à une absence en entreprise et peut faire l'objet d'une retenue sur salaire

Projet professionnel

- **Réflexion de fond**

- Non opportuniste
- A contre-courant des offres d'emploi du marché
- Individuelle, personnelle, singulière

- **Démarche qualitative**

- Quel développeur logiciel ? Dans quel contexte, domaine... ?
- Adéquation à des valeurs individuelles
- Identifier une carrière professionnelle

Apprentissage par projets

- **UE “Gestion de Projets de Recherche, Industriels et Agiles” (S8)**
 - Projet long avec spécificité SDL
 - Equipes M1/M2
 - Couplé à l’UE de M2 EPRO (S10)
 - Label Disrupt Campus
 - TIR
- **Projets spécifiques**
 - M1 : dans les UEs du S8
 - M2

Conférences et événements

- **Conférences**

- Incluses dans une UE du semestre 2 des M2 (EPRO - 3 ECTS)
- Industriels, anciens étudiants => Réseautage
- Thèmes proposés par l'encadrement ou par les étudiants
- **Présence plus que conseillée**

- **Événements régionaux (intégrés - ou pas- à l'EDT)**

- Nuit de l'informatique (à confirmer)
- Conférence Newcrafts Toulouse (à confirmer)
- Autres ? P. ex. Java User Group Toulouse...

Modalités de contrôle des connaissances

- **Règle d'obtention**

- Contrôle continu
- Résultat par UE ≥ 10

- **Blocs d'UE :**

- Bloc Langue : UE Langue Vivante -> pas opérationnel jusqu'à présent
- Bloc Professionnalisation :
 - M1 : UE Professionnalisation + GPRIA
- Bloc théorique : Toutes les autres UEs

- **Compensation uniquement dans le bloc théorique**

Communication

- **Courrier électronique (compte **permanent** !)**

- prenom.nom@master-developpement-logiciel.fr
- m1sdl2022-2023@master-developpement-logiciel.fr (liste de diffusion)
- m2sdl2022-2023@master-developpement-logiciel.fr (liste de diffusion)

A consulter très régulièrement

- **Serveur Discord**

- <présenté en réunion>

Informations et contact

- **Responsables du parcours DL**

- M1 - Frédéric Migeon,
frederic.migeon@irit.fr, frederic.migeon@master-developpement-logiciel.fr
Twitter : @FredoMigeon
- M2 - Jean-Paul Bodeveix,
jean-paul.bodeveix@irit.fr

- **Site Web**

- <https://www.master-developpement-logiciel.fr/>
- Objectifs, syllabus, admissions, stages et contrats de professionnalisation, insertion professionnelle, contacts...

- **Twitter**

- @master_D_L

Événementiel

- **Conférences DL**

- Selon les opportunités et l'emploi du temps
- Présentations de partenaires industriels
- Présentations scientifiques

- **Réunions pédagogiques**

- Mensuelles
- Selon les besoins
- Contact via les délégué(e)s

- **1 POT !**

TPs et prêt de PC

- **Prêt sur la durée de l'année**

- Machines puissantes répondant aux exigences des TPs
 - Dell Latitude 55xx, i7, 16Go de RAM, 15,6", 256 Go SSD, batterie grosse capacité
 - Linux
- Gestion, installations assurées par les étudiants
- Réservation auprès de emprunt@master-developpement-logiciel.fr. Utilisez votre adresse @master-developpement-logiciel.fr pour écrire à cet alias
- A fournir :
 - Attestation de responsabilité civile
 - Signature d'une convention de prêt
- Priorité aux M2 jusqu'au **21 septembre** (liste d'attente M1 d'ici là)

Salles prioritaires – U4 300/301

- **Salles équipées en partie par le Master S, DL**

- Mobilier modulable, clim
- Armoire forte
- Café/Thé pour les pauses
- Matériel nettoyage
- Accès par badge (délégués M1/M2)



- **Priorités**

- U4-301 : lundi, mardi et vendredi matin : SDL
- U4-300 : (mercredi,) jeudi et vendredi : SDL
- Entre midi et deux, **pas pour manger pour l'instant**
- Pour le travail en projets

- **Entretien et état de la salle à notre responsabilité !**

Des moyens, des résultats

- **Exigences**

- Envers les étudiants
- Envers les enseignants
- Envers l'organisation générale

- **Présence active aux enseignements**

- **Commissions pédagogiques**

- Attention au 1^{er} semestre du Tronc Commun
- Demandez du soutien, de l'aide
- Travaillez en groupe



MASTER
SCIENCES DU
LOGICIEL

Merci de votre attention
Questions ?

www.master-developpement-logiciel.fr



MASTER
SCIENCES DU
LOGICIEL

La professionnalisation en détail

Professionnalisation en M1 SDL 05/10/2022

Responsable : Jean-Baptiste Raclet
Jean-Baptiste.Raclet@irit.fr



UE Professionnalisation M1 SDL

- UE du S8 **obligatoire** pour les parcours SDL et IHM
- Objectifs :
 - Favoriser votre future insertion professionnelle
 - Découvrir ou approfondir le monde professionnel
 - Orienté “industrie”
 - Orienté “recherche”
 - Mettre en application concrète et réelle les connaissances acquises à l’université
 - Améliorer vos capacités...
 - d’autonomie
 - de communication
 - de travail en équipe

Organisation pratique (1/2)

- Professionnalisation en M1 sous forme d'alternance en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
 - 11 SDL concernés chez Capgemini, Infotel, Akka, Mescaline, Teads, Safran Engineering Services, Adviez, Datananas, Zodiac Pool Care Europe, Hensoldt Nexeya France
 - à concrétiser avant novembre pour le M1
 - démarrable en M2

Master mention INFORMATIQUE parcours M1 SDL Sciences du Logiciel

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

ALTERNANCE 2022/2023 - Volume horaire : 571 heures de formation

sept-22	octobre-22	novembre-22	décembre-22	janvier-23	février-23	mars-23	avril-23	mai-23	juin-23	juillet-23	août-23	septembre-23
1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V
2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S
3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D
4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L
5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M
6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 M	6 D	6 M
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J
8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V
9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S
10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D
11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L
12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M
13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J
15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V
16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S
17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D
18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L
19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M
20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J
22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V
23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S
24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 V	24 L	24 S	24 S	24 L	24 J	24 D
25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L
26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M
27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 J	27 D	27 M	27 M
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J
29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V
30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S
31 L			31 S	31 M			31 M			31 L		

Université
 Entreprise
 Examen
 Examen de rattrapage pour les étudiants convoqués / journée en entreprise pour les étudiants non-concernés

Organisation pratique (2/2)

- Professionnalisation en M1 sous forme de stage
 - calendrier du S8
 - examens semaine 17
 - début du stage possible dès la semaine 18 = à **partir du 2 mai 2023**
 - **durée 12 semaines minimum** (⇒ fin juillet)
 - gratification (rémunération) ≈ 590€ (3.9€/heure)
 - **obligation** d'établir une **convention de stage**
 - possibilité de faire le stage à l'étranger :
 - ⚠ Il faut prévoir d'éventuellement revenir à Toulouse en juin pour la 2ème session d'examens du S7 et du S8...

Travail dans la structure d'accueil

- Réalisation d'un travail (logiciel, étude, ...)
 - en rapport avec votre parcours et...
 - vos objectifs !
 - utile à l'entreprise
- De la programmation mais pas que
 - conception
 - rédaction de documents
 - tests et validation
 - recueil de besoin / cahiers des charges
 - POC
 - ... en suivant une méthodologie et une démarche d'**ingénierie**

Recherche et choix du sujet

- Il s'agit de votre responsabilité...
- Sujets :
 - éventuellement transmis par votre parcours (offres transmises par des entreprises et diffusées par email , stages en labo, ...)
 - ou trouvées par vous-même
 - ⚠ doivent **TOUJOURS** être validé par l'équipe pédagogique de votre parcours !

Préparation à la recherche (1/2)

- Assurés par **Carole Primault** (formatrice, spécialiste en recrutement)
- À partir de janvier
- Des interventions parfois en petit groupe (max. 8)
- 5 thèmes :
 - *Schématisation de la sphère économique en lien avec les motivations pro.*
 - *Corpus de compétences*
 - *Conception de CV*
 - *Conception de lettres de motivation*
 - *Simulation d'entretien d'embauche*

Conclusion

- Temps de formation **obligatoire** en structure d'accueil (labo ou entreprise)
 - Sous contrat d'alternance (professionnalisation ou apprentissage), à conclure avant novembre
 - Sous convention de stage à partir de mai 2023, pour 3 mois minimum
- ... sur des missions liées à votre formation en ingénierie logiciel

Contact : Jean-Baptiste.Raclet@irit.fr

Qui sommes-nous ?

SERVICE MISSION FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

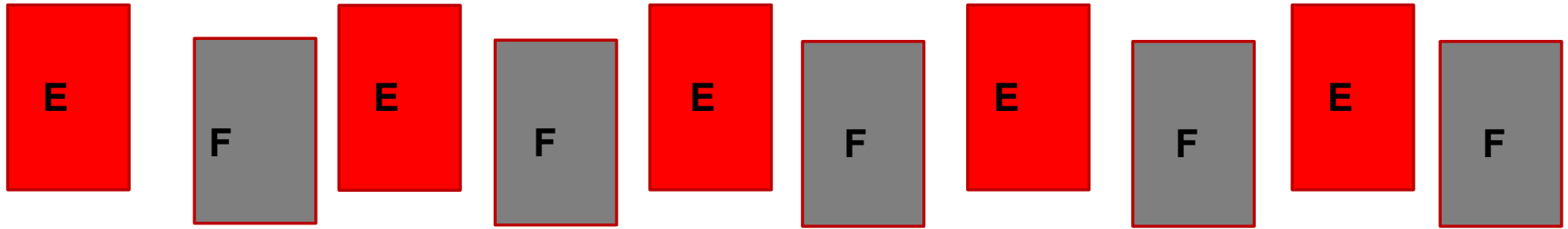
Nos missions :

- ☐ Promouvoir l'alternance auprès des étudiants
- ☐ Informer sur le statut d'alternant (droits et obligations) et les modalités de l'alternance
- ☐ Proposer un accompagnement individualisé aux étudiants en situation de handicap (avant et pendant la formation en alternance).
- ☐ Gérer les relations avec les entreprises pour la mise en œuvre des contrats
- ☐ Accompagner dans les démarches administratives

2020/2021 **1417 Alternants**

2021/2022 **1820 Alternants**

Signer un contrat d'alternance



- ☐ Alternance de périodes en entreprise et périodes en centre de formation (rythme d'alternance varie d'une formation à l'autre)
- ☐ Objectif diplômant
- ☐ Dans le cadre d'un contrat de travail
- ☐ Le temps passé en entreprise fait partie de la formation
- ☐ Le temps passé en formation fait partie du temps de travail (= salaire)
- ☐ Accompagnement par un tuteur en centre de formation et par un tuteur en entreprise/maitre d'apprentissage

L'alternance : 2 typologies de contrat

Contrat en alternance = Contrats de travail de type particulier (CDD ou CDI)

Contrat d'apprentissage

- De 16 à 29 ans (dérogations possibles)
- Secteur privé et du secteur public
- Période d'essai : 45 jours en entreprise
- Peut commencer 3 mois avant le début de la formation (minimum 6 mois)
- Etudiants d'origine étrangère hors UE

Contrat de professionnalisation

- De 16 à 25 ans et DE de 26 ans et plus...
- Secteur privé uniquement
- Période d'essai : 1 mois de contrat
- Peut commencer 2 mois avant le début de la formation (minimum 6 mois)
- Etudiants d'origine étrangère hors UE

Quel statut?

L'alternant SIGNE UN CONTRAT DE TRAVAIL particulier : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation tout en étant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour suivre la formation . Il a un statut de **SALARIE** .

- Rémunération même pendant les périodes de formation
- Congés payés (2,5 jours / mois en moyenne) . Concernant la préparation des épreuves, l'apprenti a le droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois avant le début des examens. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.
- Cotisation pour les droits à la retraite et au chômage
- Affiliation à la sécurité sociale salariée et à une mutuelle salariale
- Tous les avantages liés à la convention collective de l'entreprise : 13^{ème} mois, primes, tickets restaurant, ...

ATTENTION : inscription administrative en Alternance auprès de la MFCA

Les droits et obligations de l'alternant

Vous conservez **certains droits** mais pas tous :

- 
- Carte d'étudiant (réduction cinémas, spectacles, ... accès au RU, BU)
 - Des aides pour le logement (APL, Mobili-Jeune...) (*sous conditions*)
 - Exonération d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC
 - Une aide au permis de conduire (aide forfaitaire de 500 € - uniquement pour les apprentis)
 - La Prime d'Activité (*sous conditions de rémunération*)



- Aux bourses
- « Aux logements en Cité Universitaire »

Vous devez :

- 
- Travailler pour l'employeur pendant la durée du contrat et exécuter les missions confiées
 - Suivre la formation dispensée par le centre de formation et se présenter à l'examen
 - Respecter les règlements intérieurs en entreprise et en formation et les horaires
 - Justifier ses absences en entreprise et en centre de formation

ARRÊT DE TRAVAIL Copie de l'Arrêt de travail à transmettre à l'entreprise et au CFA .
Délai de carence de 3 jours.

L'entreprise sera informée des absences en centre de formation et peut faire des retenues sur salaire

Les aides incitatives pour les entreprises

Aides exceptionnelles temporaires(Post COVID)

- Prime pour l'**embauche d'un alternant ou d'un apprenti avant le 31 Décembre 2022**
 - **8 000 euros** pour un alternant ou un apprenti âgé de 18 à 29 ans (moins de 30 ans) préparant à un diplôme ou un certificat professionnel jusqu'à bac+5..
 - aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition
 - aux entreprises de plus 250 salariés sous réserve d'atteindre le seuil de 5% de contrats favorisant l'insertion professionnelle au 31 décembre 2023 (faute de quoi, les sommes devront être remboursées).

Les obligations de l'entreprise

L'entreprise **s'engage** à :

- Respecter le droit du travail et les dispositions du contrat
- Rémunérer l'alternant même pendant les période de formation
- Former l'alternant dans de bonnes conditions
- Désigner un tuteur professionnel/ Maitre d'apprentissage qui accompagnera l'alternant dans sa formation
- Confier des **MISSIONS** en lien avec le diplôme préparé: **LA FICHE D'ENGAGEMENT**

Rappel points importants

- 1) La mission d'alternance et la Fiche d'engagement
- 2) Quel type de contrat avec la formation: Les deux, apprentissage ou professionnalisation
- 4) Code diplôme formation: 1353261J
- 5) Code RNCP: 34126
- 6) **Contrat sur deux ans avec l'ensemble du Master (M1 et M2) ... si l'on ne valide pas le M1, plusieurs possibilités :**
 - - rupture du contrat: stage en M1 + alternance en M2
 - -rupture du contrat: nouvelle alternance avec une autre entreprise, mais seulement en contrat de professionnalisation
 - -pas de rupture du contrat?!
- 7) Les Inscriptions administratives: le plus important... être inscrit ou au moins avoir commencé la démarche.

La fiche d'engagement

Fiche d'engagement 2022/2023 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE – secteur privé

Master mention INFORMATIQUE
Parcours Sciences Du Logiciel (M2 SDL)



① Ce document doit obligatoirement être complété et signé par tous les partenaires avant la mise en place du contrat et retourné à : bodeveix@irit.fr / jean-baptiste.raclet@irit.fr / migeon@irit.fr / jean-paul.arcangeli@irit.fr et estrella.cervino-lorenzo@univ-tlse3.fr

IMPERATIVEMENT 5 JOURS MINIMUM AVANT LE DEBUT DU CONTRAT
(Fermeture de l'Université du 24 juillet au 22 août)

1. L'ALTERNANT

M. ☐ Mme ☐ NOM et Prénom : Date de naissance : / /
E-mail : Tél. (Portable) :
Adresse* :
CP : VILLE :

2. L'ENTREPRISE

Raison sociale :
Adresse :
CP : VILLE :
Activité de l'entreprise :
SIRET : Code NAF : Effectif du site :
Nom du Responsable des Ressources Humaines :
E-mail : Tél. :
Nom du contact administratif et adresse postale (si différent) pour la mise en place du contrat :
E-mail : Tél. :
Convention collective applicable :
Code IDCC : Nom OPCO (Opérateur de Compétences) :

3. LE CONTRAT

Type de contrat : ☐ CDD ☐ CDI Dates du contrat : Du / / 2022 au / / 2023
(Si modification de ces dates sur le Cerfa, il faudra prévenir le CFA : les dates de début et de fin de contrat devront être identiques sur le Cerfa et sur la Convention de formation)

④ La date de fin de contrat ne doit pas être antérieure à la date de fin de formation (incluse)

Nom du maître d'apprentissage : Poste occupé :
E-mail : Tél. :

Missions confiées à l'apprenti : joindre une fiche de poste ou une fiche descriptive détaillée.

La mission d'alternance devra être validée par les responsables pédagogiques avant le lancement des démarches liées au contrat.

4. LA FORMATION

Fiche RNCP : 34126 Code diplôme : 1353261J Dates de la formation : Du 13/09/2022 au 30/06/2023 Nombre d'heures : 465
UAI de l'Etablissement : 0312499Y SIRET Etablissement : 193 113 842 00010 N° de déclaration d'activité : 7331P001631
Adresse : CFA Université Toulouse III Paul Sabatier - Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA) – 31062 TOULOUSE Cedex 9

5. LE FINANCEMENT

Les contrats sont financés par les OPCO sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise. Dans le cadre de sa politique partenariale, le conseil d'administration de l'université Toulouse 3 Paul Sabatier a décidé lors de sa séance du 13 décembre 2021 que :

Les conventions de formation seraient établies au montant de prise en charge financé par l'OPCO.

Ainsi, il ne sera pas facturé de reste à charge à l'entreprise.

Pour plus de précisions, l'entreprise peut contacter la personne chargée d'accompagner la mise en œuvre du contrat à la MFCA.

A titre indicatif, pour l'année universitaire 2022/2023, le coût moyen d'une formation de niveau Master est de 8 800 €.

6. CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsables formation : Jean-Paul BODEVEIX bodeveix@irit.fr
Frédéric MIGEON migeon@irit.fr
Jean-Paul ARCANGELI jean-paul.arcangeli@irit.fr
Jean-Baptiste RACLET jean-baptiste.raclet@irit.fr
Contact Alternance - MFCA : Estrella CERVINO-LORENZO estrella.cervino-lorenzo@univ-tlse3.fr Tél. : 05 61 55 87 44

Signature et Cachet de l'entreprise : le
Signature du Responsable de la formation UT3 :

Adresse : Mission Formation Continue et Apprentissage - Université Toulouse III Paul Sabatier - 31062 TOULOUSE Cedex 9

Fiche d'engagement 2022/2023 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE – secteur privé

Master mention INFORMATIQUE
Parcours Sciences Du Logiciel (M2 SDL)



INFORMATIONS UTILES POUR RENSEIGNER LE CONTRAT

Etablissement de formation responsable : Université Toulouse III Paul Sabatier - MFCA

Adresse : 31062 TOULOUSE Cedex 9

N° UAI de l'établissement : 0312499Y Siret : 19311384200010

Code du diplôme : 1353261J – Code RNCP : 34126

Dates de formation : du 13/09/2022 au 30/06/2023 Nombre d'heures : 465 heures

④ Les apprentis préparant une 2ème année de Master percevront une rémunération au moins égale à la rémunération afférente à une deuxième année d'exécution de contrat.

DEMARCHE ADMINISTRATIVE POUR LA MISE EN PLACE DU CONTRAT

1. Le candidat ou le CFA transmet le dossier de validation à l'employeur.
2. L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation
3. L'employeur complète la fiche d'engagement avec précision et la retourne par mail aux adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement, pour validation des missions par les responsables pédagogiques.
4. Dès validation du dossier la personne chargée d'accompagner la mise en œuvre du contrat transmet à l'employeur la convention de formation à signer ainsi que le CERFA pré-rempli pour la partie Formation et sa notice.
5. L'employeur renvoie au CFA, par mail à estrella.cervino-lorenzo@univ-tlse3.fr :
- un exemplaire signé et visé de la convention de formation
- et le contrat d'apprentissage CERFA signé par les deux parties (l'employeur et le salarié)
6. Dès réception des documents ci-dessus, Le CFA vise le CERFA et le renvoie à l'entreprise (voie dématérialisée) pour dépôt par celle-ci de tous les documents auprès de l'OPCO

④ Pour tout envoi de documents par courrier postal, l'adresse exacte est :

Estrella Cervino-Lorenzo
Mission Formation Continue et Apprentissage
Université Toulouse III Paul Sabatier
31062 TOULOUSE Cedex 9

Concernant la mise en place du contrat la voie dématérialisée doit être privilégiée pour toutes les démarches.



Au plus tard dans les cinq jours suivant la date de début du contrat, l'employeur doit transmettre le contrat d'apprentissage CERFA accompagné de la convention de formation conclue avec le CFA à son opérateur de compétences (OPCO). Les transmissions peuvent se faire par voie dématérialisée.

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'ensemble des documents.

Autres démarches de la responsabilité de l'employeur :

- Effectuer la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) auprès de l'URSSAF au plus tard 8 jours après la date du début du contrat : <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une visite médicale d'embauche.
- Faire encadrer l'apprenti par un maître d'apprentissage.
- ④ Des pièces justificatives pourront être demandées (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat à l'apprenti dès le démarrage.

Adresse : Mission Formation Continue et Apprentissage - Université Toulouse III Paul Sabatier - 31062 TOULOUSE Cedex 9

Contacts

SERVICE MISSION FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

<https://www.univ-tlse3.fr/formation-continue-alternance>

❑ Ingénieure Développement Formation Continue et Alternance :

Estrella CERVINO-LORENZO

Estrella.cervino-lorenzo@univ-tlse3.fr / 05 61 55 87 44

❑ Chargée de mission Handicap Alternance :

Fabyenne BORLOZ

fabyenne.borloz@iut-tlse3.fr



MASTER
SCIENCES DU
LOGICIEL

Opportunités d'alternances

Entreprises présentes

- Naio Technologies
- Viveris
- Lyra Network
- Capgemini